

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SAINT APOLLINAIRE
Commune

Numéro SIRET : 21210540700010

Poste comptable : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE DIJON METROPOLE

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57

applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	33
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	35
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	38
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	43

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	46
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	49
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	51
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	52
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	56
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	58
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	59

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	61
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	62
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	63
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	64
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	66
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	67
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	68
B7.9 - Autres engagements reçus	69
B8 - Subventions versées	70
B9 - Etat du personnel	72
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	77
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	78
B11.2 - Liste des établissements publics créés	79
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	80
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	81
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	82


D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	84
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	85
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

VILLE DE SAINT APOLLINAIRE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BP - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	7663

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1414,86

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 102,29
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 215,70
3	Dépenses d'équipement brut / population	757,39
4	Encours de dette / population (2) (3)	60,54
5	DGF / population	15,66
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	65,11 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	93,19 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	62,30 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	4,94 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	9,33 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

VILLE DE SAINT APOLLINAIRE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BP - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	9 987 310,88	12 336 486,64	3 256 515,67	A1	5 605 691,43
Investissement	1 452 931,69	1 923 650,27	(3) 1 667 763,39	A2	2 138 481,97
Fonctionnement	8 534 379,19	10 412 836,37	(4) 1 588 752,28	A3	3 467 209,46

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	1 534 849,98	III + IV	60 000,00	B1 -1 474 849,98
Investissement	I	1 534 849,98	III	60 000,00	B2 -1 474 849,98
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	4 130 841,45
Investissement	A2 + B2	663 631,99
Fonctionnement	A3 + B3	3 467 209,46

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 534 849,98
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
10	Opération d'équipement n° 10	884 863,51
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	105 518,64
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	544 467,83
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 60 000,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	60 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 475 000,00	3 811 368,01

		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 534 849,98	60 000,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 138 481,97

		=	=
Total de la section d'investissement (2)		6 009 849,98	6 009 849,98

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	10 421 337,01	9 386 925,00

		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 967 209,46

		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		10 421 337,01	11 354 134,46

TOTAL DU BUDGET (4)		16 431 186,99	17 363 984,44
----------------------------	--	----------------------	----------------------

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
AP 2024-002	Aménagement Parc Temps Libre	10	966 363,51
AP 2024-001	Construction Ecole Primaire Pré-Thomas	11	2 000 000,00
TOTAL			2 966 363,51

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	2 966 363,51
----------------------	---------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 061 200,00	105 518,64	2 022 000,00	2 022 000,00	2 127 518,64
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	2 802 285,00	1 429 331,34	2 247 000,00	2 247 000,00	3 676 331,34
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 913 485,00	1 534 849,98	4 269 000,00	4 269 000,00	5 803 849,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	210 000,00	0,00	201 000,00	201 000,00	201 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
Total des dépenses financières		214 000,00	0,00	205 000,00	205 000,00	205 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 127 485,00	1 534 849,98	4 474 000,00	4 474 000,00	6 008 849,98

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00

TOTAL	4 127 485,00	1 534 849,98	4 475 000,00	4 475 000,00	6 009 849,98
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 009 849,98
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 000 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
Total des recettes financières		1 154 000,00	0,00	1 879 000,00	1 879 000,00	1 879 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 154 000,00	60 000,00	1 879 000,00	1 879 000,00	1 939 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 511 419,01		1 682 368,01	1 682 368,01	1 682 368,01
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	250 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 761 419,01		1 932 368,01	1 932 368,01	1 932 368,01

TOTAL	2 915 419,01	60 000,00	3 811 368,01	3 811 368,01	3 871 368,01
--------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					2 138 481,97

=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					6 009 849,98

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 931 368,01
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 270 900,00	0,00	2 392 769,00	2 392 769,00	2 392 769,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	10 073 832,00	0,00	5 500 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00
014	Atténuations de produits	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	500 000,00	0,00	540 000,00	540 000,00	540 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		12 879 732,00	0,00	8 467 769,00	8 467 769,00	8 467 769,00
66	Charges financières	21 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 200,00		2 200,00	2 200,00	2 200,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 907 932,00	0,00	8 488 969,00	8 488 969,00	8 488 969,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 511 419,01		1 682 368,01	1 682 368,01	1 682 368,01
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	250 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 761 419,01		1 932 368,01	1 932 368,01	1 932 368,01

TOTAL	14 669 351,01	0,00	10 421 337,01	10 421 337,01	10 421 337,01
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 421 337,01
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	10 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	701 500,00	0,00	705 000,00	705 000,00	705 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 841 343,00	0,00	1 910 825,00	1 910 825,00	1 910 825,00
731	Fiscalité locale	4 793 657,00	0,00	5 063 400,00	5 063 400,00	5 063 400,00
74	Dotations et participations (3)	1 206 500,00	0,00	1 598 700,00	1 598 700,00	1 598 700,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	90 000,00	0,00	97 000,00	97 000,00	97 000,00
Total des recettes de gestion courante		8 643 000,00	0,00	9 380 925,00	9 380 925,00	9 380 925,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 648 000,00	0,00	9 385 925,00	9 385 925,00	9 385 925,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00

TOTAL	8 648 000,00	0,00	9 386 925,00	9 386 925,00	9 386 925,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 967 209,46
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 354 134,46
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 931 368,01
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	1 000,00	1 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	201 000,00	0,00	201 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 966 363,51		2 966 363,51
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	127 518,64	0,00	127 518,64
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	2 709 967,83	0,00	2 709 967,83
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	4 000,00	0,00	4 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		6 008 849,98	1 000,00	6 009 849,98

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 009 849,98
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	2 392 769,00		2 392 769,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	5 500 000,00		5 500 000,00
014	Atténuations de produits	35 000,00		35 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	540 000,00	0,00	540 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	14 000,00	0,00	14 000,00
67	Charges spécifiques (9)	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	2 200,00	250 000,00	252 200,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 682 368,01	1 682 368,01
Dépenses de fonctionnement – Total		8 488 969,00	1 932 368,01	10 421 337,01

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 421 337,01
--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	150 000,00	0,00	150 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	60 000,00	0,00	60 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	4 000,00	0,00	4 000,00
28	Amortissement des immobilisations		250 000,00	250 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 682 368,01	1 682 368,01
024	Produits des cessions d'immobilisations	225 000,00		225 000,00
Recettes d'investissement – Total		439 000,00	1 932 368,01	2 371 368,01

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 138 481,97
--	---------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	1 500 000,00
---------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 009 849,98
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	6 000,00		6 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	705 000,00		705 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 910 825,00		1 910 825,00
731	Fiscalité locale	5 063 400,00		5 063 400,00
74	Dotations et participations (8)	1 598 700,00		1 598 700,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	97 000,00	0,00	97 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	5 000,00	1 000,00	6 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	9 385 925,00	1 000,00	9 386 925,00
			+
			1 967 209,46
			=
			11 354 134,46

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 127 485,00	1 534 849,98	2 966 363,51	4 475 000,00	4 475 000,00	2 081 500,00	2 393 500,00	6 009 849,98
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 200,00	105 518,64	0,00	22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	127 518,64
204	Subventions d'équipement versées (9)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 060 985,00	544 467,83	0,00	2 165 500,00	2 165 500,00	0,00	2 165 500,00	2 709 967,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	1 791 300,00	884 863,51	2 966 363,51	2 081 500,00	2 081 500,00	2 081 500,00	0,00	2 966 363,51
Total des dépenses d'équipement		3 913 485,00	1 534 849,98	2 966 363,51	4 269 000,00	4 269 000,00	2 081 500,00	2 187 500,00	5 803 849,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	210 000,00	0,00		201 000,00	201 000,00		201 000,00	201 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		214 000,00	0,00	0,00	205 000,00	205 000,00	0,00	205 000,00	205 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 127 485,00	1 534 849,98	2 966 363,51	4 474 000,00	4 474 000,00	2 081 500,00	2 392 500,00	6 008 849,98
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)									0,00

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								6 009 849,98

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 915 419,01	60 000,00	2 311 368,01	2 311 368,01	2 371 368,01
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
Total des recettes financières		154 000,00	0,00	379 000,00	379 000,00	379 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		154 000,00	60 000,00	379 000,00	379 000,00	439 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 511 419,01		1 682 368,01	1 682 368,01	1 682 368,01
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	250 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 761 419,01		1 932 368,01	1 932 368,01	1 932 368,01

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	2 138 481,97
---	---------------------

Affectation au compte 1068 (8)	1 500 000,00
---------------------------------------	---------------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					6 009 849,98

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

VILLE DE SAINT APOLLINAIRE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 127 485,00	1 534 849,98	2 966 363,51	4 475 000,00	4 475 000,00	2 081 500,00	2 393 500,00	6 009 849,98
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 200,00	105 518,64	0,00	22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	127 518,64
2031	Frais d'études	0,00	105 518,64		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	127 518,64
2051	Concessions, droits similaires	11 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 060 985,00	544 467,83	0,00	2 165 500,00	2 165 500,00	0,00	2 165 500,00	2 709 967,83
2111	Terrains nus	100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
2116	Cimetières	20 000,00	0,00		23 500,00	23 500,00	0,00	23 500,00	23 500,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	213 300,00	109 693,98		179 000,00	179 000,00	0,00	179 000,00	288 693,98
21311	Bâtiments administratifs	300 000,00	355 584,16		49 500,00	49 500,00	0,00	49 500,00	405 084,16
21312	Bâtiments scolaires	75 000,00	0,00		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	2 600,00	5 307,36		600,00	600,00	0,00	600,00	5 907,36
21314	Bâtiments culturels et sportifs	512 000,00	9 234,48		513 000,00	513 000,00	0,00	513 000,00	522 234,48
21318	Autres bâtiments publics	410 000,00	4 382,80		604 570,00	604 570,00	0,00	604 570,00	608 952,80
21321	Immeubles de rapport	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	100 000,00	0,00		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	56 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	53 296,64		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	68 296,64
21568	Autre matériel, outillage incendie	3 300,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	122 200,00	0,00		99 000,00	99 000,00	0,00	99 000,00	99 000,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21831	Matériel informatique scolaire	5 650,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
21838	Autre matériel informatique	67 500,00	0,00		137 000,00	137 000,00	0,00	137 000,00	137 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 050,00	0,00		5 510,00	5 510,00	0,00	5 510,00	5 510,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	21 185,00	1 778,41		122 750,00	122 750,00	0,00	122 750,00	124 528,41
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	47 200,00	5 190,00		122 070,00	122 070,00	0,00	122 070,00	127 260,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	1 791 300,00	884 863,51	2 966 363,51	2 081 500,00	2 081 500,00	2 081 500,00	0,00	2 966 363,51
Total des dépenses d'équipement		3 913 485,00	1 534 849,98	2 966 363,51	4 269 000,00	4 269 000,00	2 081 500,00	2 187 500,00	5 803 849,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	210 000,00	0,00		201 000,00	201 000,00		201 000,00	201 000,00
1641	Emprunts en euros	209 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
2748	Autres prêts	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		214 000,00	0,00	0,00	205 000,00	205 000,00	0,00	205 000,00	205 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 127 485,00	1 534 849,98	2 966 363,51	4 474 000,00	4 474 000,00	2 081 500,00	2 392 500,00	6 008 849,98

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
13938	Autres fonds équip. transférables	0,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
10	PARC DU TEMPS LIBRE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	PARC DU TEMPS LIBRE	2024-002	0,00	884 863,51	81 500,00	81 500,00	81 500,00	0,00
11	ECOLE PRE THOMAS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11	ECOLE PRE THOMAS	2024-001	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
TOTAL			0,00	884 863,51	2 081 500,00	2 081 500,00	2 081 500,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10
LIBELLE : PARC DU TEMPS LIBRE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2024-002

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 884 863,51	81 500,00	b 81 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	884 863,51	81 500,00	81 500,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	884 863,51	37 500,00	37 500,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	44 000,00	44 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-966 363,51
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 11
LIBELLE : ECOLE PRE THOMAS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2024-001

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	0,00	a	2 000 000,00	b	2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-2 000 000,00
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10
LIBELLE : PARC DU TEMPS LIBRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 11
LIBELLE : ECOLE PRE THOMAS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 915 419,01	60 000,00	2 311 368,01	2 311 368,01	2 371 368,01
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
10222	FCTVA	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
2748	Autres prêts	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
Total des recettes financières		154 000,00	0,00	379 000,00	379 000,00	379 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		154 000,00	60 000,00	379 000,00	379 000,00	439 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 511 419,01		1 682 368,01	1 682 368,01	1 682 368,01
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	250 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	10 000,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	30 000,00		9 500,00	9 500,00	9 500,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 000,00		0,00	0,00	0,00
281316	Equipements de cimetière	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 000,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
281578	Autre matériel technique	6 500,00		6 500,00	6 500,00	6 500,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	7 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
281828	Autres matériels de transport	43 000,00		43 000,00	43 000,00	43 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	2 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
281838	Autre matériel informatique	40 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	22 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
28185	Matériel de téléphonie	7 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
28188	Autres immo. corporelles	70 500,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 761 419,01		1 932 368,01	1 932 368,01	1 932 368,01

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		14 669 351,01	0,00	0,00	10 421 337,01	10 421 337,01	0,00	10 421 337,01	10 421 337,01
011	Charges à caractère général (3)	2 270 900,00	0,00	0,00	2 392 769,00	2 392 769,00	0,00	2 392 769,00	2 392 769,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	10 073 832,00	0,00		5 500 000,00	5 500 000,00		5 500 000,00	5 500 000,00
014	Atténuations de produits	35 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	500 000,00	0,00	0,00	540 000,00	540 000,00	0,00	540 000,00	540 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		12 879 732,00	0,00	0,00	8 467 769,00	8 467 769,00	0,00	8 467 769,00	8 467 769,00
66	Charges financières	21 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 200,00			2 200,00	2 200,00		2 200,00	2 200,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		28 200,00	0,00	0,00	21 200,00	21 200,00		21 200,00	21 200,00
Total des dépenses réelles		12 907 932,00	0,00	0,00	8 488 969,00	8 488 969,00	0,00	8 488 969,00	8 488 969,00
023	Virement à la section d'investissement	1 511 419,01			1 682 368,01	1 682 368,01		1 682 368,01	1 682 368,01
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	250 000,00			250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 761 419,01			1 932 368,01	1 932 368,01		1 932 368,01	1 932 368,01

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									10 421 337,01

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		8 648 000,00	0,00	9 386 925,00	9 386 925,00	9 386 925,00
013	Atténuations de charges (2)	10 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	701 500,00	0,00	705 000,00	705 000,00	705 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 841 343,00	0,00	1 910 825,00	1 910 825,00	1 910 825,00
731	Fiscalité locale	4 793 657,00	0,00	5 063 400,00	5 063 400,00	5 063 400,00
74	Dotations et participations (2)	1 206 500,00	0,00	1 598 700,00	1 598 700,00	1 598 700,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	90 000,00	0,00	97 000,00	97 000,00	97 000,00
Total des recettes de gestion des services		8 643 000,00	0,00	9 380 925,00	9 380 925,00	9 380 925,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles		8 648 000,00	0,00	9 385 925,00	9 385 925,00	9 385 925,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	1 967 209,46
--	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	11 354 134,46
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

VILLE DE SAINT APOLLINAIRE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		14 669 351,01	0,00	0,00	10 421 337,01	10 421 337,01	0,00	10 421 337,01	10 421 337,01
011	Charges à caractère général (4)	2 270 900,00	0,00	0,00	2 392 769,00	2 392 769,00	0,00	2 392 769,00	2 392 769,00
6042	Achats de prestations de services	478 800,00	0,00		485 300,00	485 300,00	0,00	485 300,00	485 300,00
60611	Eau et assainissement	35 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
60612	Energie - Electricité	360 000,00	0,00		297 000,00	297 000,00	0,00	297 000,00	297 000,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	25 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
60623	Alimentation	10 300,00	0,00		10 550,00	10 550,00	0,00	10 550,00	10 550,00
60624	Produits de traitement	350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	25 850,00	0,00		33 150,00	33 150,00	0,00	33 150,00	33 150,00
60632	Fournitures de petit équipement	101 120,00	0,00		140 600,00	140 600,00	0,00	140 600,00	140 600,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
60636	Habillement et vêtements de travail	12 800,00	0,00		15 400,00	15 400,00	0,00	15 400,00	15 400,00
6064	Fournitures administratives	8 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	33 100,00	0,00		33 550,00	33 550,00	0,00	33 550,00	33 550,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	300,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6067	Fournitures scolaires	28 913,00	0,00		25 979,00	25 979,00	0,00	25 979,00	25 979,00
6068	Autres matières et fournitures	53 890,00	0,00		50 750,00	50 750,00	0,00	50 750,00	50 750,00
611	Contrats de prestations de services	97 100,00	0,00		116 540,00	116 540,00	0,00	116 540,00	116 540,00
6132	Locations immobilières	5 300,00	0,00		5 300,00	5 300,00	0,00	5 300,00	5 300,00
61351	Matériel roulant	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
61358	Autres	67 840,00	0,00		92 990,00	92 990,00	0,00	92 990,00	92 990,00
614	Charges locatives et de copropriété	14 200,00	0,00		15 100,00	15 100,00	0,00	15 100,00	15 100,00
61521	Entretien terrains	143 500,00	0,00		172 800,00	172 800,00	0,00	172 800,00	172 800,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	55 500,00	0,00		52 000,00	52 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	12 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	12 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
61551	Entretien matériel roulant	17 250,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL
			I						II
61558	Entretien autres biens mobiliers	20 350,00	0,00		23 850,00	23 850,00	0,00	23 850,00	23 850,00
6156	Maintenance	110 957,00	0,00		113 300,00	113 300,00	0,00	113 300,00	113 300,00
6161	Multirisques	49 000,00	0,00		61 000,00	61 000,00	0,00	61 000,00	61 000,00
6168	Autres primes d'assurance	6 100,00	0,00		10 700,00	10 700,00	0,00	10 700,00	10 700,00
617	Etudes et recherches	5 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6182	Documentation générale et technique	9 440,00	0,00		9 840,00	9 840,00	0,00	9 840,00	9 840,00
6184	Versements à des organismes de formation	24 520,00	0,00		36 500,00	36 500,00	0,00	36 500,00	36 500,00
6188	Autres frais divers	26 400,00	0,00		40 090,00	40 090,00	0,00	40 090,00	40 090,00
62268	Autres honoraires, conseils	19 200,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6231	Annonces et insertions	13 500,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	92 550,00	0,00		100 150,00	100 150,00	0,00	100 150,00	100 150,00
6236	Catalogues et imprimés	11 500,00	0,00		32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
6237	Publications	25 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6238	Divers	300,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6247	Transports collectifs	22 550,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
6248	Divers	35 520,00	0,00		81 370,00	81 370,00	0,00	81 370,00	81 370,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 600,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	0,00		10 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00
6262	Frais de télécommunications	15 000,00	0,00		14 500,00	14 500,00	0,00	14 500,00	14 500,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 400,00	0,00		3 450,00	3 450,00	0,00	3 450,00	3 450,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	135 500,00	0,00		102 500,00	102 500,00	0,00	102 500,00	102 500,00
6288	Autres services extérieurs	11 500,00	0,00		10 960,00	10 960,00	0,00	10 960,00	10 960,00
63512	Taxes foncières	14 500,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6358	Autres droits	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	6 800,00	0,00		6 950,00	6 950,00	0,00	6 950,00	6 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	10 073 832,00	0,00		5 500 000,00	5 500 000,00		5 500 000,00	5 500 000,00
6218	Autre personnel extérieur	28 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6331	Versement mobilité	126 417,00	0,00		62 038,00	62 038,00		62 038,00	62 038,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	28 564,00	0,00		15 110,00	15 110,00		15 110,00	15 110,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	156 727,00	0,00		79 993,00	79 993,00		79 993,00	79 993,00
64111	Rémunération principale titulaires	4 497 340,00	0,00		2 395 300,00	2 395 300,00		2 395 300,00	2 395 300,00
64112	SFT, indemnité de résidence	53 344,00	0,00		29 790,00	29 790,00		29 790,00	29 790,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64113	NBI	40 185,00	0,00		19 556,00	19 556,00		19 556,00	19 556,00
64118	Autres indemnités	1 239 500,00	0,00		667 700,00	667 700,00		667 700,00	667 700,00
64131	Rémunérations	1 113 412,00	0,00		632 500,00	632 500,00		632 500,00	632 500,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
64138	Primes et autres indemnités	50 500,00	0,00		49 600,00	49 600,00		49 600,00	49 600,00
6417	Rémunérations des apprentis	42 000,00	0,00		21 700,00	21 700,00		21 700,00	21 700,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 082 052,00	0,00		559 800,00	559 800,00		559 800,00	559 800,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 457 173,00	0,00		817 500,00	817 500,00		817 500,00	817 500,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	48 618,00	0,00		27 913,00	27 913,00		27 913,00	27 913,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	110 000,00	0,00		51 000,00	51 000,00		51 000,00	51 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00		52 000,00	52 000,00		52 000,00	52 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
014	Atténuations de produits	35 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
739218	Autres prél./revers. fisc. coll. locales	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	35 000,00	0,00		32 000,00	32 000,00		32 000,00	32 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	500 000,00	0,00	0,00	540 000,00	540 000,00	0,00	540 000,00	540 000,00
65311	Indemnités de fonction	105 000,00	0,00		124 550,00	124 550,00	0,00	124 550,00	124 550,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 800,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65313	Cotisations de retraite	7 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	10 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
65315	Formation	2 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	2 000,00	0,00		2 100,00	2 100,00	0,00	2 100,00	2 100,00
6558	Autres contributions obligatoires	44 600,00	0,00		44 600,00	44 600,00	0,00	44 600,00	44 600,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	300 000,00	0,00		314 770,00	314 770,00	0,00	314 770,00	314 770,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
65818	Autres	200,00	0,00		420,00	420,00	0,00	420,00	420,00
6583	Pénalités sur marchés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	1 400,00	0,00		5 710,00	5 710,00	0,00	5 710,00	5 710,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		12 879 732,00	0,00	0,00	8 467 769,00	8 467 769,00	0,00	8 467 769,00	8 467 769,00
66	Charges financières	21 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	2 200,00			2 200,00	2 200,00		2 200,00	2 200,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 200,00			2 200,00	2 200,00		2 200,00	2 200,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		28 200,00	0,00	0,00	21 200,00	21 200,00		21 200,00	21 200,00
Total des dépenses réelles		12 907 932,00	0,00	0,00	8 488 969,00	8 488 969,00	0,00	8 488 969,00	8 488 969,00
023	Virement à la section d'investissement	1 511 419,01			1 682 368,01	1 682 368,01		1 682 368,01	1 682 368,01
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	250 000,00			250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	250 000,00			250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 761 419,01			1 932 368,01	1 932 368,01		1 932 368,01	1 932 368,01

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	1 159,98
Montant des ICNE de l'exercice N-1	159,98
= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

VILLE DE SAINT APOLLINAIRE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		8 648 000,00	0,00	9 386 925,00	9 386 925,00	9 386 925,00
013	Atténuations de charges (3)	10 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	701 500,00	0,00	705 000,00	705 000,00	705 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	1 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7034	Péage, droits passage, pesage, mesurage	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	5 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	174 100,00	0,00	175 450,00	175 450,00	175 450,00
7066	Redevances services à caractère social	176 000,00	0,00	177 000,00	177 000,00	177 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	296 000,00	0,00	317 000,00	317 000,00	317 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	14 500,00	0,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00
70878	Remb. frais par des tiers	11 000,00	0,00	11 050,00	11 050,00	11 050,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	8 500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 841 343,00	0,00	1 910 825,00	1 910 825,00	1 910 825,00
73211	Attribution de compensation	1 518 765,00	0,00	1 516 226,00	1 516 226,00	1 516 226,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	322 578,00	0,00	324 599,00	324 599,00	324 599,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
731	Fiscalité locale	4 793 657,00	0,00	5 063 400,00	5 063 400,00	5 063 400,00
73111	Impôts directs locaux	4 253 670,00	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	9 000,00	0,00	9 700,00	9 700,00	9 700,00
73141	Accise sur l'électricité	170 000,00	0,00	163 000,00	163 000,00	163 000,00
73154	Droits de place	987,00	0,00	500,00	500,00	500,00
731731	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	110 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
74	Dotations et participations (3)	1 206 500,00	0,00	1 598 700,00	1 598 700,00	1 598 700,00
741121	DSR des communes	110 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	11 500,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7478142	Part prévention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	0,00	0,00	2 700,00	2 700,00	2 700,00
747888	Autres	660 000,00	0,00	693 000,00	693 000,00	693 000,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	425 000,00	0,00	755 000,00	755 000,00	755 000,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	90 000,00	0,00	97 000,00	97 000,00	97 000,00
752	Revenus des immeubles	81 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
75888	Autres	9 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
Total des recettes de gestion des services		8 643 000,00	0,00	9 380 925,00	9 380 925,00	9 380 925,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		8 648 000,00	0,00	9 385 925,00	9 385 925,00	9 385 925,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
722	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
--------------	------

Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

VILLE DE SAINT APOLLINAIRE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		200 000,00	513 400,00	0,00	455 000,00	2 068 870,00	833 560,00	24 020,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	22 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	512 400,00	0,00	455 000,00	68 870,00	807 560,00	24 020,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 875 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		379 150,00	0,00	0,00	0,00		4 474 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		201 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		2 022 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	379 150,00	0,00	0,00	0,00		2 247 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		4 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		1 879 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		225 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 650 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		4 000,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

VILLE DE SAINT APOLLINAIRE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		49 000,00	1 875 180,00	0,00	274 202,00	1 620 282,00	1 962 860,00	1 297 885,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	625 390,00	0,00	23 950,00	507 939,00	606 260,00	198 910,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 044 750,00	0,00	247 732,00	1 097 963,00	1 096 290,00	1 078 975,00	0,00
014	Atténuations de produits	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	197 840,00	0,00	2 520,00	14 380,00	260 310,00	20 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		7 848 725,00	77 550,00	0,00	0,00	364 000,00	294 150,00	767 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	50,00	0,00	0,00	317 000,00	181 450,00	192 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 910 825,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 062 900,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	875 000,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00	81 700,00	575 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	67 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	1 409 560,00	0,00	0,00	0,00		8 488 969,00
011	Charges à caractère général	0,00	430 320,00	0,00	0,00	0,00		2 392 769,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	934 290,00	0,00	0,00	0,00		5 500 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		35 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	44 950,00	0,00	0,00	0,00		540 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		14 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 200,00
RECETTES		0,00	34 500,00	0,00	0,00	0,00		9 385 925,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	14 500,00	0,00	0,00	0,00		705 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 910 825,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 063 400,00
74	Dotations et participations	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00		1 598 700,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		97 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 948 082,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 948 082,00									
00020622302	CREDIT MUTUEL	27/12/2011	27/12/2011	31/03/2012	500 000,00	F	Taux fixe à 4.35 %	4,350	4,420	EUR	T	P	O	A-1
07099234	BANQUE POPULAIRE	24/12/2008	24/12/2008	24/03/2009	740 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.3 sur Euribor 3M) + 0.3	3,290	3,330	EUR	T	P	O	A-1
3276430	CAISSE D'EPARGNE	30/12/2008	30/12/2008	25/03/2009	740 000,00	F	Taux fixe à 4.4 %	4,400	4,470	EUR	T	P	O	A-1
7088264	BANQUE POPULAIRE	27/12/2007	27/12/2007	27/03/2008	968 082,00	F	Taux fixe à 4.38 %	4,380	4,450	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					920,00									
					920,00			0,000	0,000			X	N	-
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 949 002,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		463 937,81					199 711,11	11 052,77	0,00	107,66
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		463 937,81					199 711,11	11 052,77	0,00	107,66
00020622302	N	0,00	A-1	44 345,07	1,00	F	Taux fixe à 4.35 %	4,420	44 345,07	1 212,15	0,00	0,00
07099234	N	0,00	A-1	145 553,03	2,98	V	(Euribor 3M-Floor -0.3 sur Euribor 3M) + 0.3	2,340	46 872,84	2 970,34	0,00	38,49
3276430	N	0,00	A-1	156 099,59	2,98	F	Taux fixe à 4.4 %	4,470	49 773,42	6 054,62	0,00	64,98
7088264	N	0,00	A-1	117 940,12	1,99	F	Taux fixe à 0.85 %	0,850	58 719,78	815,66	0,00	4,19
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		920,00					0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	920,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		464 857,81					199 711,11	11 052,77	0,00	107,66

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque de taux le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,80	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	463 937,81	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis		
L	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision, des documents d'urbanisme	5	23/06/2025
L	Frais d'études ET d'insertion (non suivis de réalisation)	5	23/06/2025
L	Subventions d'équipement versées aux organismes publics	5	23/06/2025
L	Concessions et droits similaires	3	23/06/2025
L	Agencements et aménagement de terrains - Plantations d'arbres et d'arbustes	20	23/06/2025
L	Constructions -Bâtiments privés - Immeubles de rapport	30	23/06/2025
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics	15	23/06/2025
L	Installations de voirie	10	23/06/2025
L	Autres réseaux	10	23/06/2025
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	23/06/2025
L	Matériel et outillage technique	10	23/06/2025
L	Autres installations, matériel et outillage techniques (Débroussailleuse, perceuse, tronçonneuse..)	3	23/06/2025
L	Autres installations, matériel et outillage techniques (Engins, remorques, tondeuses automotrices..)	5	23/06/2025
L	Autres installations, matériel et outillage techniques (Installation de panneaux photovoltaïques)	20	23/06/2025
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	15	23/06/2025
L	Autres matériels de transport - deux roues (vélos, scooters, motos)	5	23/06/2025
L	Autres matériels de transport - Véhicules légers : voitures?	7	23/06/2025
L	Autres matériels de transport - Camions, tracteurs et véhicules industriels	15	23/06/2025
L	Matériel informatique	5	23/06/2025
L	Matériel de bureau et mobilier	10	23/06/2025
L	Matériel de téléphonie	3	23/06/2025
L	Autres immobilisations corporelles - Matériel classique ? électroménager	5	23/06/2025
L	Autres immobilisations corporelles Matériel classique ? Autres	10	23/06/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					4 582 073,04	2 836 359,57										73 402,56	200 366,89	
OPAC DE DIJON	2021	P	REAM21 VAL SULLY	CAISSE DES DEPOTS	42 397,33	36 479,18	0,00	A	V	LIVRET A	3,000	V	LIVRET A	4,000	-	EUR	984,94	1 222,81
OPAC DE DIJON	2021	P	REAM21 VAL SULLY	CAISSE DES DEPOTS	328 058,73	242 702,48	0,00	A	V	LIVRET A	3,000	V	LIVRET A	4,000	-	EUR	6 552,97	17 700,52
OPAC DE DIJON	2017	P	REAM17 VAL SULLY	CAISSE DES DEPOTS	428 052,70	360 189,18	0,00	T	V	LIVRET A	3,900	V	LIVRET A	3,900	-	EUR	9 187,27	9 131,21
OPAC DE DIJON	2017	P	REAM17 VAL SULLY	CAISSE DES DEPOTS	3 038 459,21	1 991 142,47	0,00	T	V	LIVRET A	3,900	V	LIVRET A	3,900	-	EUR	49 958,06	136 850,28
OPAC DE DIJON	2003	P	REST QUARTIER-VAL SULLY	CAISSE EPARGNE	160 000,00	30 061,68	0,00	A	F	TAUX FIXE 4,66%	4,660	F	TAUX FIXE 4,66%	4,660	-	EUR	1 400,87	9 567,78
OPAC DE DIJON	2002	P	FEDOSAD-VAL SULLY	DEXIA CREDIT LOCAL	228 673,53	31 922,54	0,00	A	F	TAUX FIXE 5,67%	5,670	F	TAUX FIXE 5,67%	5,670	-	EUR	1 810,01	15 521,34

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPAC DE DIJON	2002	P	FEDOSAD /VAL SULLY	CAISSE DES DEPOTS	220 435,21	88 436,45	0,00	A	V	LIVRET A	3,700	V	LIVRET A	2,700	-	EUR	2 122,47	6 460,84
OPAC DE DIJON	2002	P	FEDOSAD/VAL SULLY	CAISSE DES DEPOTS	22 921,84	13 402,10	0,00	A	V	LIVRET A	3,700	V	LIVRET A	2,700	-	EUR	321,65	445,33
OPAC DE DIJON	2000	P	CLAIRS LOGIS ST APOLLINAIRE	CAISSE DES DEPOTS	59 887,77	32 731,91	0,00	A	V	LIVRET A	3,700	V	LIVRET A	2,700	-	EUR	785,57	1 218,32
OPAC DE DIJON	1994	P	CLAIR LOGIS ST APOLLINAIRE	CAISSE DES DEPOTS	53 186,72	9 291,58	0,00	A	V	LIVRET A	4,300	V	LIVRET A	3,300	-	EUR	278,75	2 248,46
TOTAL GENERAL					4 582 073,04	2 836 359,57											73 402,56	200 366,89

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	273 769,45
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	273 769,45
Recettes réelles de fonctionnement	II	9 385 925,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	2,92

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
		A l'exception de ceux reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00
		Engagements reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					314 770,00
65748			CERCLE PHILATELIQUE	Association	400,00
65748			MEDIATION ET PREVENTION - DIJON METROPOLE	Association	20 800,00
65748			LES DECALELES	Association	200,00
65748			LE CLOS DES EPLEUMIENS	Association	500,00
65748			LE COEUR EPLEUMIEN	Association	200,00
65748			COOPERATIVE SCOLAIRE - ASC GROUPE SCOLAIRE LA FLEURIEE	Association	4 282,00
65748			COOPERATIVE SCOLAIRE - ECOLE ELEMNTAIRE VAL SULLY AUPRE	Association	4 268,00
65748			COOPERATIVE SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE PAQUIER D AUPRE	Association	1 274,00
65748			COOPERATIVE SCOLAIRE - ECOLE ELEMENTAIRE PAQUIER D AUPRE	Association	3 556,00
65748			CLUB PETANQUE LA RENAISSANCE	Association	400,00
65748			ACRO SAINT APO FIT DANCE	Association	400,00
65748			AMICALE DES DONNEURS DE SANG	Association	400,00
65748			AMSA	Association	127 000,00
65748			ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS (AMT)	Association	200,00
65748			ASC	Association	116 000,00
65748			ASEHM 21	Association	1 000,00
65748			ASS. NATIONALE DES OFFICIERES DE RESERVE DE L'ARMEE DE L'AIR	Association	200,00
65748			ASS. SPORTIVE COLLEGE CHAMPOLLION	Association	500,00
65748			CLUB MOUCHE	Association	400,00
65748			FONDATION MARECHAL DE LATTRE	Association	100,00
65748			FOYER SOCIO-EDUC COLLEGE CHAMPOLLION	Association	1 000,00
65748			JARDINS DE LA PIECE A LA BREBIS	Association	400,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748			LE BIEN-ETRE EPLEUMIEN	Association	6 000,00
65748			LES EPLEUMIENS EN ACTE'S	Association	200,00
65748			LES JARDINS ABBE LEMIRE	Association	400,00
65748			LES JARDINS EPLEUMIENS	Association	400,00
65748			LISA 21	Association	10 000,00
65748			PROVISION NON AFFECTE	Association	12 290,00
65748			ST APO DETENTE	Association	1 500,00
65748			ST APO GENTLEMEN RUGBY	Association	500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		15,00	0,00	15,00	13,75	1,00	14,75
Adjoint administratif	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	1,75	0,00	1,75
FILIERE TECHNIQUE (c)		35,00	0,00	35,00	35,00	0,00	35,00
Adjoint technique	C	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Agent de maîtrise	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		22,00	0,00	22,00	18,30	2,00	20,30
Agent social	C	5,00	0,00	5,00	4,15	0,00	4,15
Agent social principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant socio-éducatif de 2nde classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire de puériculture	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Auxiliaire de puériculture de classe supérieur	B	3,00	0,00	3,00	2,55	0,00	2,55
Conseiller socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateurs de jeunes enfants	A	3,00	0,00	3,00	2,60	0,00	2,60
Puéricultrice hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		14,00	3,25	17,25	11,08	5,74	16,82
Adjoint territorial d'animation	C	0,00	0,60	0,60	0,60	0,00	0,60
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	6,00	2,65	8,65	3,48	4,74	8,22
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Animateur principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Brigadier-chef principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Chef de service de police municipale	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Collaborateur de cabinet		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		96,00	3,25	99,25	86,13	10,74	96,87

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : $ETPT = \text{Effectifs physiques} * \text{quotité de temps de travail} * \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				23 121,27		
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	ANIM	367	1 959,88	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	ANIM	367	1 900,69	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	ANIM	367	3 614,74	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	ANIM	367	1 569,40	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	ANIM	367	1 948,86	332-8-2°	CDD
Animateur	B	ANIM	446	2 573,27	332-8-2°	CDD
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	CULT	489	2 757,24	332-8-2°	CDD
Auxiliaire de puériculture	B	MS	414	2 115,74	332-8-2°	CDD
Auxiliaire de puériculture	B	MS	373	1 958,18	332-8-2°	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR		0,00	333-1_333-10	
Rédacteur	B	ADM	446	2 723,27	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				32 451,05		
Adjoint administratif	C	ADM	366	1 295,99	332-13	CDD
Adjoint technique	C	TECH	366	773,18	332-13	CDD
Adjoint technique	C	TECH	366	3 688,36	332-13	CDD
Adjoint technique	C	TECH	366	1 725,80	332-13	CDD
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	TECH	367	387,56	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	366	1 037,93	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	366	2 023,03	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	366	2 362,33	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	366	1 756,19	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	366	358,09	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	366	358,09	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	366	358,09	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	366	226,79	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	366	1 823,03	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	366	2 313,92	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	366	1 555,97	332-23-1°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	366	780,81	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	366	358,09	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	ANIM	367	2 420,02	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	ANIM	367	387,56	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	ANIM	367	450,65	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	ANIM	367	358,09	332-23-1°	CDD
Agent social	C	MS	366	1 923,03	332-13	CDD
Agent social	C	MS	366	1 823,03	332-13	CDD
Apprenti		OTR		1 074,98	326_352	A
Apprenti		OTR		830,44	326_352	A
TOTAL GENERAL				55 572,32		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
23/01/2003 -	LE TOIT BOURGUIGNON		Société coopérative de production d'HLM	176,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
- Emprunts garantis	Grand Dijon Habitat		Etablissement public à caractère individuel et commercial	0,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
03/03/2023 - subv sup à 75000? ou représentant plus de 50% du produit figurant au cpte de résultat de l'organisme	Assoc Musicale de Saint Apollinaire		Association loi 1901	125 000,00
03/03/2023 - subv sup à 75000? ou représentant plus de 50% du produit figurant au cpte de résultat de l'organisme	Assoc sportive et culturelle de St Apollinaire		Association loi 1901	116 000,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
DIJON METROPOLE		FISCALITE PROPRE	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	2 138 481,97	2 138 481,97
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-1 474 849,98	-1 474 849,98
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	663 631,99	663 631,99

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	1 500 000,00	1 500 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	663 631,99	663 631,99
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	2 163 631,99	2 163 631,99

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	201 000,00	201 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 311 368,01	2 311 368,01
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 110 368,01	2 110 368,01

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		201 000,00	201 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		200 000,00	200 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	200 000,00	200 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 000,00	1 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 000,00	1 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 311 368,01	III 2 311 368,01
Ressources propres externes de l'année (a)		154 000,00	154 000,00
10222	FCTVA	150 000,00	150 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2748	Autres prêts	4 000,00	4 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		2 157 368,01	2 157 368,01
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28041512	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	12 000,00	12 000,00
28041583	<i>Autres grpts-Proj infrastruct Int nation</i>	10 000,00	10 000,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	9 500,00	9 500,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	0,00	0,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	0,00	0,00
281316	<i>Equipements de cimetière</i>	1 000,00	1 000,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	1 500,00	1 500,00
281578	<i>Autre matériel technique</i>	6 500,00	6 500,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	40 000,00	40 000,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	43 000,00	43 000,00
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	5 000,00	5 000,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	20 000,00	20 000,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	1 500,00	1 500,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	20 000,00	20 000,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	10 000,00	10 000,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	70 000,00	70 000,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	225 000,00	225 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 682 368,01	1 682 368,01

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
SERVICE PUBLICATIONS	PUBLICATIONS MUNICIPALES			PUBLICATIONS MUNICIPALES
SERVICE LOCATIONS SALLES	LOCATION DES SALLES MUNICIPALES			LOCATION SALLES

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AMARDEIL Aubin	
AMBARD Maxime	
ARBEZ Olivier	
AUCLIN Laurence	
AWAD Alberta	
CAMILLERI Françoise	
CAMUS Antoine	
CHARBOIS Veronique	
CHARIFI ALAOUI Fatiha	
CHENAL Lionel	
COUSIN Melanie	
CRETE Lydia	
DE VOS Aurelie	
DELATTE Remi	
DODET Jean-François	
FOUCARD Gerard	
GOULIER Frederic	
GRAPIN Florence	
LOCATELLI Annie	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

MERLE Aurelia	
PENEZ Charles-Louis	
PETIOT Robert	
RABELKA M BENGUE Patricia	
RABUT Celine	
ROSE Mickael	
ROUSSEL Fabrice	
SENE Laurianne	
THEOU Laurent	
TISSOT Frederic	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.